

# L'AMI DE LA RELIGION

## DE LA PATRIE.

JOURNAL ECCLESIASTIQUE, POLITIQUE, LITTÉRAIRE, ET DE L'INSTRUCTION POPULAIRE.

12s. 6a. par ANNEE.

"Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

par ANNEE. 12s. 6a.

BUREAU DE REDACTION, Rue Ste. Famille, No. 14.

Québec, LUNDI, 26 Février 1849.

BUREAU DE REDACTION, Rue Ste. Famille, No. 14.

### PARLEMENT PROVINCIAL.

#### ASSEMBLEE LEGISLATIVE DEBATS.

##### Debats sur l'indemnité.

[Suite.]

Sir Allan McNabb lui répliqua longuement, ne touchant à la question qu'accidentellement. Son discours n'est que la préconisation de sa loyauté et de celle de ses amis, tel que le héros de Shandwich, le col. Prince, et un autre colonel du Bas-Canada, qui, suivant la tradition, aurait paré dans les églises catholiques avec une étoile au col de son cheval ! Voilà ces choses qu'on a la prétention de faire croire meilleurs qu'autrefois. Entre autres choses Sir Allan McNabb dit :

L'hon. membre pour Richelieu a été appelé rebelle, quand il a violé son serment d'allégeance. Depuis ce temps il a pris part aux affaires, il s'est mêlé dans les partis politiques, mais il n'a jamais été appelé rebelle, comme je l'ai été moi, par l'Inspecteur-Général. Oui, j'ai été accusé de rébellion par un ministre, mais ce n'est rien autre chose qu'une fausseté. Est-ce que ceux qui se sont rendus à l'appel du représentant de sa Majesté étaient des rebelles ? Je sais que les loyaux ont agi avec un grand désavantage, la reine ayant remercié quatre années auparavant ceux qui s'étaient exposés au péril dans des temps plus difficiles ; mais depuis ce temps j'ai vu la meilleure place dans Montréal donnée à une personne qui a pris part à la rébellion, et cela pendant qu'une autre personne qui s'était dévouée au service de sa Majesté, et avait sacrifié trois steamers qu'elle possédait alors, offrait ses services pour le même emploi.

On a beaucoup parlé de Lord Durham, je ne veux pas dire ce que tout homme sensible en pense dans cette province. Si Lord Durham avait été un simple soldat, il aurait été fusillé comme déserteur pour avoir abandonné son poste, comme il fit à Québec. (Que pensez-vous de Sir Francis B. Head, demande un voix) Je pense que Sir F. B. Head était un honnête homme qui avait reçu l'approbation des premiers hommes en Angleterre. L'hon. membre pour Richelieu se plaint de ce qu'on n'a pas pris la peine d'en voyer des sommations à deux personnes à St. Jean, il doit réfléchir qu'on n'envoie pas de sommations dans de pareilles circonstances ; on ne désirait pas donner aux parties une chance de passer de l'autre côté des lignes. Que ce soit comme ça pourra, ce que je veux savoir, c'est ce que le Haut-Canada a à faire avec les combats du Bas-Canada ? Les Haut-Canadiens ont payé leurs propres pertes ; ils ont payé les loyaux, mais non pas McKenzie ou Montgomerie. M. Gibson n'a pas reçu un emploi de \$4 ou \$5 par jour, de manière à pouvoir se crone récompenser pour ses troubles. Le peuple du Canada connaît ses droits, il a montré qu'il était brave ; mais je puis dire que ce serait une di'grâce pour la Grande Bretagne si la colonie venait à être perdue par le dégoût, le découragement (du désistement) des hommes qui l'ont déjà sauvée. Si des hommes loyaux ont souffert dans le Bas-Canada, je suis prêt à aider à les payer ; mais je ne consentirai jamais à récompenser ceux que j'ai travaillé à réprimer, à arrêter, à abattre et qui m'ont fait perdre du temps, de l'argent et mes meilleurs amis, jeunes hommes pleins d'avenir, de patriotisme et de gloire. Les loyaux sont-ils sans sentiments, sans affections ?

Je ne puis dire combien je méprise le gouvernement qui m'a appelé pour réprimer, arrêter une rébellion contre nature et qui dit maintenant : oui, vous les avez arrêtés, abattus, mais ils se sont relevés en majorité, et vous devez les payer pour leur trouble. (rire) Les hon. messieurs peuvent rire ; mais je puis leur dire que ce gouvernement m'aurait payé £300 pour flamber la cervelle à l'hon. membre pour Richelieu. Est-ce que les hon. membres du Bas-Canada n'ont pas ressenti le même dégoût, le même mépris pour le gouvernement qui aurait fusillé les loyaux du Haut-Canada, par une cour martiale, s'ils n'avaient pas arrêté la rébellion ; mais qui veut maintenant leur faire payer les frais ?

(Comme on le voit, les lieux communs abondent dans ce discours qui continue sur le même ton. Il parle de la paie que l'hon. membre pour Montréal a reçue comme colonel, dans ce temps de trouble. M. Holmes dit qu'il n'a reçu aucune paie. Il se souvient des services rendus bravement par l'hon. membre pour Kent ; mais il ne pense pas que cela puisse être un argument de quelque force en faveur des ministres. Cette mesure n'est pas encore comprise dans le Haut-Canada, voilà pourquoi on se hâte de la faire passer. Est-ce la pratique anglaise que de presser ainsi une mesure ? non ; mais ici on va le faire, par ce qu'on a une majorité, et dans deux jours le projet sera loi.)

L'histoire ne fournit aucun exemple de cette conduite, aucun précédent. Ce qui me frappe le plus, c'est que le Gouverneur ne soutient pas les loyaux, de la manière que les ministres soutiennent les rebelles. Bien loin de là les loyaux sont complètement négligés ; on leur a dit qu'ils sont dans la minorité et qu'ils devraient être avec la majorité. Quand on m'a dit que j'étais un rebelle, j'ai de suite songé que j'étais en commun avec la légion de braves qui vinrent à Toronto. Mais ces hommes ont reçu les remerciements de la législature du Haut-Canada, de celle de toutes les colonies et de la Reine ; en un mot ils ont reçu tout ce dont un corps d'hommes loyaux puisse être orgueilleux et cependant, on les appelle maintenant "rebelles."

[L'orateur fait une sortie contre le gouvernement responsable de la même manière que M. Papineau l'a fait souvent. C'est une machine à corruption, un mécanisme pour arriver à un emploi permanent et grassement rétribué. Il cite le cas des juges Smith et Draper, puis il met sur la même ligne celle du juge Aylm, comme les seuls fruits du gouvernement responsable ! Il parle longuement du family compact du Canada qu'il compare à un autre pacte de famille en Angleterre, qui aurait fait plus pour le pays que toute autre partie de la population, une famille whig, celle des Grey ; et il lut la liste des membres de cette famille qui ont occupé des places et reçu des émoluments du gouvernement. Lord Durham appartenait à ce pacte, il fut envoyé en Canada pour lui donner une constitution, et il se fit accompagner de M. Edward Gibbon Wakefield, qui était, à coup sûr, convaincu de félonie, et déclaré un monstre. C'est lui qui a élaboré le fameux rapport qui justifie la rébellion, et qui plaie tant au parti ministériel. Il ajoute qu'il peut leur plaire, puisqu'ils vont s'en prévaloir pour prendre £200,000 à la province, (pas la moitié de cela, dit une voix) insinuant qu'ils en toucheraient une bonne part eux-mêmes. Suivant lui, nous serions aussi redevables

du gouvernement responsable à M. Gibbon Wakefield. Après cela, sir Allan McNabb demande encore des précédents, et se plaint de ce qu'on ne veut pas ou ne peut pas lui en donner. Il va en citer un pour les ministres. L'histoire rapporte que le parlement écossais vendit son roi pour la somme de £200,000 aux rebelles qui étaient sous les armes contre lui ; et un fait singulier, c'est que le général qui les conduisait se nommait Leslie. C'est le seul qui peut être trouvé. Va-t-on s'appuyer sur un tel précédent ? — Il parle d'un caucus, (assemblée préparatoire pour s'entendre) tenu à Montréal par des membres qui seraient convenus de voter pour la mesure d'indemnité. De tels membres, dit-il, auraient tout aussi bien fait d'envoyer leurs capots remplis de paille ; c'est une trahison à leurs constituants. Il nie à M. Baldwin une aussi grande influence qu'il croit avoir dans le Haut-Canada, et il demande pourquoi dans une circonstance comme celle-ci, il ne conseille pas à Son Excellence de dissoudre le parlement, pour laisser le peuple du Haut-Canada se prononcer sur la question. Il connaît le peuple du Haut-Canada, autant que qui que ce soit et il sait qu'il ne se soumettrait pas aux volontés de ses maîtres français, qu'il ne voudrait jamais consentir à payer les pertes des rebelles du Bas-Canada.

Il est arrivé que l'Union n'a complètement manqué son objet ; elle était calculée pour soumettre les Bas-Canadiens à la domination des Canadiens-Anglais (écoutez, écoutez) et elle a eu absolument l'effet contraire, (écoutez, écoutez) Le parti pour lequel elle devait être un bienfait est devenu le serviteur de l'autre. Voilà la conséquence du fameux acte d'Union confédération par lord Sydenham, qui, avec son conseil spécial d'un côté, et ses places et pensions de l'autre réussit sans obstacle à nous créer cette position. Pour revenir au sujet, comment va-t-on se justifier de faire payer les rebelles par la province ? Dans l'acte passé par la chambre des communes en Angleterre pour indemniser ceux qui avaient souffert par suite de la rébellion de 1795, il est clair que ceux seuls qui appartenaient au parti loyal avaient droit à une indemnité. Voilà un précédent contre la proposition du ministre. Y en a-t-il un en leur faveur ?... Il avertit le ministre que la conduite qu'il se prépare à suivre conduira le peuple du Haut-Canada à désespérer (écoutez, écoutez) lui fera concevoir que, s'il doit être gouverné par des étrangers, (écoutez, écoutez) il sera plus avantageux pour eux de se faire gouverner par un peuple voisin et parent (écoutez, écoutez) que par ceux avec qui il n'a aucune alliance (sympathie) de sang, de langage, ou d'intérêt ; (nie du côté ministériel) etc., etc.

L'hon. M. Price, dit que le preux chevalier était dans l'erreur, s'il supposait qu'il se levait pour défendre la nomination de M. Gibson ; mais il se levait pour exprimer son regret que le chevalier saisisse toutes les occasions pour convaincre la chambre, qu'il ne se sent pas aussi à l'aise sur le siège qu'il occupe actuellement que sur celui qu'il occupait l'an dernier, (écoutez, écoutez). Et il doit aussi exprimer sa surprise de ce que le preux chevalier semble penser que le meilleur moyen de se faire une position à lui et à ses amis, c'est de faire main basse sur les choses du passé, et cela d'une manière aussi peu digne que parlementaire ; car assurément, l'hon. monsieur doit

savoir, par sa longue expérience parlementaire, que quand un avancé fait dans la chaleur du débat est une fois désavoué, il est imparementaire de le répéter encore, puis encore comme il l'a fait.

M. Hincks dit ici qu'il n'a jamais appelé Sir Allan McNabb rebelle.

Sir Allan tâche de lui prouver qu'il l'a dit, et de se justifier de cette accusation.

..... Nous demandons, dit-il, qu'on ait la bonté de montrer un précédent d'une semblable conduite. Il y a eu des rébellions en Angleterre, il y a eu des rébellions en Irlande, il y a eu une rébellion dans les colonies britanniques de l'Amérique du Nord, maintenant les Etats-Unis, et si jamais peuple a été justifiable dans sa rébellion, c'est le peuple de ces colonies ; et cependant, je puis désifier tous les hommes de me montrer un seul exemple qui autorise le gouvernement à se présenter aujourd'hui pour demander qu'une bande de rebelles soit indemnisée de leurs pertes. J'ai dit que les colonies britanniques de l'Amérique du Nord étaient justifiables de se révolter, mais peut-on dire que les Canadiens avaient quelques bonnes raisons pour leur rébellion ? A la vérité, l'hon. inspecteur-général m'a stigmatisé, ainsi que mon ami, l'hon. membre pour Toronto, comme étant les auteurs de la rébellion dans le Haut-Canada, parce que le gouvernement d'alors n'a pas donné cours aux doctrines de Lyon McKenzie, car, en réalité, c'est lui qui est le père du gouvernement responsable en Canada.

(A continuer.)

PAR LE TELEGRAPHE. CHAMBRE D'ASSEMBLEE.

Affaires de Routine.

Jeudi 22 février.

16 pétitions sont présentées, et entre autres, de P. Vézina et autre des Trois-Rivières contre le bill de Judicature.

Du conseil municipal de Québec, demandant les municipalités de paroisses, et pour la connotation de tenure à des termes plus faciles.

De la paroisse de la Pointe-Lévy, pour le rappel de la loi autorisant l'établissement d'auberges.

Des habitants du Château Richer, pour le même objet.

De la municipalité du comté de Kamouraska, pour le maintien de la loi des municipalités de comtés.

M. Fournier introduit un bill pour transférer à l'Islet le bureau d'enregistrement du comté de l'Islet. 2e lecture 5 mars.

M. Lafontaine produit l'état demandé des causes portées devant la cour du Banc de la Reine, à Montréal.

M. Chauveau introduit un bill pour l'établissement de Sociétés de construction à Québec, 2e lecture 27 février.

M. Méthot introduit un bill pour incorporer la Société de Transport de Québec. 2e 1 mars.

Sur motion de M. Chabot, une adresse est votée demandant copie de toutes les représentations et plaintes faites par W. R. McCord Esr. relativement à l'état du greffe de la Police, et au manque d'assiduité des juges de Paix, à assister aux sessions hebdomadaires.

Sur motion du même, un comité spécial est nommé pour s'enquérir sur la manière dont est tenu le bureau du Greffier de la Paix à Québec, et une adresse est votée pour obtenir un état des honoraires de ce bureau pour 1844. 45. 46. 47. 48. et autres matières se rattachant à l'exécution des devoirs des Greffiers de la Paix.

Sur motion de M. Lemieux, une adresse est votée pour obtenir un état clair et détaillé des honoraires et émoluments perçus par les protonotaires de la Cour du Banc de la Reine du District de Québec, en 1846. 47. 48.

Sur motion de M. Christie, une adresse est votée pour obtenir communication des plans, cartes relatifs au chemin de fer projeté entre Québec et Halifax.

M. Fournier introduit un bill pour ériger l'Isle aux Grues en municipalité séparée, 2e lecture 5 mars.

La chambre reprend la considération des résolutions de M. Lafontaine. Vendredi, 23 Février.

M. Smith (de Frontenac) fait rapport que le comité a passé diverses résolutions : Ordonné que le rapport soit reçu mardi (le 27).

La chambre s'ajourne à lundi, (26).

#### AVIS A NOS ABONNES.

Nous sommes encore obligé de revenir par rapport aux abonnés retardataires. Il semble que nous remplissons assez fidèlement nos promesses, et que nous avons droit à un peu d'égard. Nous espérons donc que nos abonnés retardataires, et le nombre en est grand, se feront un devoir de nous adresser au plutôt le montant de leurs souscriptions.

Les abonnés du district de Montréal pourront adresser le montant de leur souscription à E. R. Fabre, écrivain, Montréal, autorisé par nous à percevoir les argentés et en donner quittance.

### L'AMI DE LA RELIGION DE LA PATRIE.



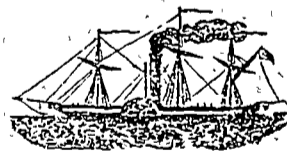
"Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

QUÉBEC, 26 FÉVRIER 1849.

Notre Extra de Samedi.

PAR LE TELEGRAPHE.

Arrivée de l'Europe.



#### NOUVELLES D'EUROPE

Jusqu'au 10 Février.

Angleterre.— Une activité croissante se déploie dans toutes les branches du commerce et de l'industrie. Le commerce des grains est ferme ; enfin on entretient les espérances les plus encourageantes.

La Reine en personne a ouvert le Parlement. Le discours du trône est très long.

Les ravages du choléra continuent.

France.— Ce pays a été menacé d'une nouvelle révolution ; 90,000 soldats de la ligne étaient concentrés dans Paris. Immédiatement après le départ du Niagara, un complot réel ou simulé avait été découvert par la police. Paris avait de nouveau repris l'aspect d'une ville assiégée. Les rues étaient occupées par pas moins de 80,000 hommes ; et le Général Changarnier avait clairement déclaré que l'érection de la première barricade serait le signal d'un massacre général.

Dans l'assemblée Nationale, le 26 de Janvier, le ministre de l'intérieur annonça